



## Sites Natura 2000 de coteaux calcaires FR7200665 - FR7200676 - FR7200672



**Structure animatrice :**



**En partenariat avec :**



## Sites Natura 2000

FR7200665 « Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel »

FR7200676 « Coteaux calcaires de Borrèze »

FR7200672 « Coteaux calcaires du Causse de Daglan et de la vallée du Céou »

Mise en œuvre des Docob - juin 2014 à juin 2015

## PREAMBULE

---

Les 3 sites Natura 2000 concernés par cette première phase d'animation ont vu leurs documents d'objectif (Docob) validés en novembre 2011.

### ***a) Le site des coteaux calcaires du causse de Borrèze – Docob validé le 4/11/2013***

Le périmètre Natura 2000 se situe en limite avec le département du Lot (46), à environ 20 km à l'est de Sarlat-la-Canéda. Il s'étend sur 3 communes : Borrèze, Salignac-Eyvignes, Simeyrols.

Le périmètre redéfini couvre une superficie de 415 hectares.

### ***b) Le site des coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel – Docob validé le 20/11/2013***

Le site Natura 2000 FR7200665 « Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel » se situe à environ 5 km à l'est de Sarlat-la-Canéda. Il s'étend sur 4 communes : Proissans, Sainte-Nathalène, Saint-Vincent-le-Paluel, Saint-Crépin-et-Carlucet.

Le périmètre redéfini couvre une superficie de 427,34 hectares.

### ***c) Le site des coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou – Docob validé le 5/11/2013***

Le périmètre Natura 2000 est bordé au nord par la vallée de la Dordogne et au sud par le Département du Lot. Il s'étend sur 7 communes, à une vingtaine de kilomètres au sud de Sarlat : Castelnaud la Chapelle, Cénac et Saint Julien, Saint Cybranet, Daglan, Saint Pompon, Bouzic et Campagnac Lès Quercy.

Le périmètre redéfini couvre une superficie de 1185 hectares.

En 2014, les services de l'Etat, déjà maître d'ouvrage de la réalisation des 3 Docobs concernés, a décidé d'en maîtriser également la mise en œuvre. Monsieur le Préfet de la Dordogne reste Président des comités de pilotage.

Pour mener à bien cette mission d'animation, **les services de l'Etat ont pris l'attache de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne** (au travers de son antenne du Périgord Noir) **en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine**. La prestation est prévue en une tranche ferme sur 12 mois.

**Les personnes en charge de l'animation des sites « Coteaux calcaires de Borrèze » et « Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel » :**

**Chambre d'Agriculture de La Dordogne  
Antenne du Périgord Noir**

**Jean-Marie LAVAL**, animateur territorial

Temps consacré : 20 jours

Autres missions :

- Animation du site Natura 2000 « vallées de Beunes »
  - Animation de l'équipe professionnelle locale, émergence et accompagnement de projets de développement du territoire...

**Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine**

**Matthieu DUFFAU**, chargé de mission

Temps consacré : 28 jours

Autres Missions :

- Elaboration de Docob
- Inventaires et expertises naturalistes
- Rédaction de plan de gestion

-...

**Patrick FABRE**, chargé de secteur Dordogne

Temps consacré: 2 jours

Autres Missions :

- Coordination et Management équipe
- Représentation territoriale
- Coordination et validation des rapports

-...

**Emilie FUMEY**, Responsable SIG/Foncier

Temps consacré : 1,5 jour

**Mikaël PAILLET**, Responsable Informatique et Réseau

Temps consacré : 4 jours

**Les personnes en charge de l'animation du site Coteaux calcaires de la Vallée du Céou :**

**Chambre d'Agriculture de La Dordogne  
Antenne du Périgord Noir**

**Bernadette BOISVERT**, conseillère environnement

Temps consacré : 25 jours

Autres missions :

- Animation du site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne
  - Développement du pastoralisme en Périgord Noir
  - suivis agronomiques des épandages d'effluents urbains...

**Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine**

**Nolwenn QUERO**, chargée de mission

Temps consacré : 8,5 jours

Autres Missions :

- Elaboration de Docob
- Inventaires et expertises naturalistes
- Rédaction de plan de gestion
- expertises et suivis chiropétérologiques

-...

**Patrick FABRE**, chargé de secteur Dordogne

Temps consacré: 2 jours

Autres Missions :

- Coordination et Management équipe
- Représentation territoriale
- Coordination et validation des rapports

-...

**Emilie FUMEY**, Responsable SIG/Foncier

Temps consacré : 2 jours

**Mikaël PAILLET**, Responsable Informatique et Réseau

Temps consacré : consacré : 3,5 jours

## RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DES DOCOBS

### LES ENJEUX

#### a) Le site des coteaux calcaires du causse de Borrèze

En l'état des connaissances, cinq habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore » sont présents sur le site Natura 2000.

Habitats d'intérêt communautaire répertoriés :

Intitulé EUR 27	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)
<b>Formations d'éboulis</b>		
8130 - Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	61.3	7,52
<b>Formations de prairies, de pelouses et d'ourlets</b>		
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>festuco brometalia</i> ) [* sites d'orchidées remarquables]	34.32	97,39
	34.322	
	34.33	
	34.41	
<b>Formations de landes et fourrés</b>		
5110 - Formations stables xérophile-thermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses	31.82	0,39
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	31.88	35,26
<b>Formations forestières</b>		
9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i> ?	41.1	7,40
<b>Total</b>		<b>147,96</b>
		Soit 35,64 % des habitats inventoriés

#### b) Le site des coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel

En l'état des connaissances, trois habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore » ainsi qu'une espèce de l'annexe II sont présents sur le site Natura 2000.

Habitats d'intérêt communautaire répertoriés :

Intitulé EUR 27	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)
<b>Formations d'éboulis</b>		
8130 - Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	61.3	0,38
<b>Formations de prairies, de pelouses et d'ourlets</b>		
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>festuco brometalia</i> ) [* sites d'orchidées remarquables]	34.33	33,97
	34.41	
<b>Formations forestières</b>		
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	45,31	131,61
<b>Total</b>		<b>165,96</b>
		Soit 38,84 % des habitats inventoriés

Espèces d'intérêt communautaire répertoriées :

Nom vernaculaire	Nom Latin	Code N2000	Directive Habitats	Convention	Protection	Liste rouge
			Annexe II	Berne	nationale	nationale
Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	1078*	X			

Remarque : Les experts européens ont été surpris de la présence de cette espèce dans l'annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore » car elle ne répond pas au concept de cette annexe dans la majorité des pays de la communauté européenne. Le groupe d'experts sur les invertébrés de la convention de Berne considère que seule la sous espèce *Callimorpha quadripunctaria rhodonensis* (endémique de l'île de Rhodes) est menacée en Europe (Legakis a., 1997). Il n'y a donc pas lieu de prendre des mesures spécifiques pour un taxon aussi fréquent, trouvant par ailleurs, sur le site, une étendue suffisante d'habitats favorables.

**c) Le site des coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou**

En l'état des connaissances, six habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore » ainsi qu'une espèce de l'annexe II sont présents sur le site Natura 2000.

Habitats d'intérêt communautaire répertoriés :

Intitulé EUR27	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)
Pelouses, prairies et ourlets		
6210- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-brometalia)(*site d'orchidées remarquables)	34.32	224,01
	34.322	
	34.325	
	34.33	
	34.41	
6510- Pelouses maigres de fauche de basse altitude	38.21	2,28
Landes, fourrés et boisements		
5110- Formations stables xéro-thermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses	31.82	2,08
5130- Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes et pelouses calcaires	31.88	195,33
9340- Forêts de <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	45.31	16,48
Végétation rupicole		
8130- Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	61.3	0,18
<b>Total</b>		<b>440,35</b>
<b>% d'habitat d'intérêt communautaire sur l'ensemble du périmètre initial</b>		<b>47,57%</b>

Espèces d'intérêt communautaire répertoriées :

Une espèce animale d'intérêt communautaire est signalée dans le Formulaire Standard des Données :

- **Damier de la succise (Code Natura 2000 : 1065).**

Les différentes phases de prospection menées lors de la réalisation du Docob au sein de la zone d'étude élargie ont permis de recenser 4 nouvelles espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats » non citée dans le FSD :

- le cuivré des marais (*Lycaena dispar*) (Code Natura 2000 : 1060) ;
- le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) (Code Natura 2000 : 1303) ;
- le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) (Code Natura 2000 : 1304) ;
- le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) (Code Natura 2000 : 1305).

De plus, la découverte d'un gîte de reproduction dans des anciens fours à chaux sur la commune de Domme, comprenant plus d'un millier d'individus (**Rhinolophe euryale, Grand rhinolophe et Murin à oreilles échanquées**), a accentué les enjeux du site. L'ancien four à chaux de Domme constitue donc un **site d'intérêt international** selon les critères d'évaluation retenus dans le cadre du Plan National

d'Actions en faveur des chiroptères 2009–2013. Une étude de leurs territoires de chasse a été réalisée en 2012 par le CEN Aquitaine, avec l'analyse des territoires de chasse de chasse du Rhinolophe euryale et des propositions de mesures favorables à l'espèce et à la conservation de ses territoires de chasse.

## **LES OBJECTIFS**

Les enjeux des sites sont déclinés en objectifs à travers 3 programmes d'actions synthétisés ci-après.

Compte tenu des caractéristiques physiques des 3 sites, les programmes d'action proposés sont très proches, voire identiques pour les sites de Borrèze et Proissans.

### **a) Le site des coteaux calcaires du causse de Borrèze**

<b>O<sub>1</sub></b>	<b>Conserver les habitats d'intérêt communautaire</b>
O <sub>1.1</sub>	Restaurer et/ou maintenir les habitats d'intérêt communautaire ouverts ou semi-ouverts
O <sub>1.2</sub>	Conserver les boisements d'intérêt communautaire

<b>O<sub>2</sub></b>	<b>Améliorer les connaissances, mettre en place le suivi et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces à enjeux</b>
O <sub>2.1</sub>	Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces
O <sub>2.2</sub>	Organiser le suivi du site et évaluer l'efficacité des actions de gestion mise en œuvre

<b>O<sub>3</sub></b>	<b>Communiquer et animer le DOCOB</b>
O <sub>3.1</sub>	Valoriser, communiquer, sensibiliser
O <sub>3.2</sub>	Animer l'application du Document d'Objectifs

### **b) Le site des coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel**

<b>O<sub>1</sub></b>	<b>Conserver les habitats d'intérêt communautaire</b>
O <sub>1.1</sub>	Conserver les boisements d'intérêt communautaire
O <sub>1.2</sub>	Restaurer et/ou maintenir les habitats d'intérêt communautaire ouverts ou semi-ouverts

<b>O<sub>2</sub></b>	<b>Améliorer les connaissances, mettre en place le suivi et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces à enjeux</b>
O <sub>2.1</sub>	Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces
O <sub>2.2</sub>	Organiser le suivi du site et évaluer l'efficacité des actions de gestion mise en œuvre

<b>O<sub>3</sub></b>	<b>Communiquer et animer le DOCOB</b>
O <sub>3.1</sub>	Valoriser, communiquer, sensibiliser
O <sub>3.2</sub>	Animer l'application du Document d'Objectifs

c) Le site des coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

Code	Objectifs
<b>O1</b>	<b>Conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire</b>
O11	Restaurer et/ou maintenir les habitats d'intérêt communautaire ouverts ou semi-ouverts
O12	Conserver les boisements d'intérêt communautaire
O13	Conserver et favoriser les espèces d'intérêt communautaire
<b>O2</b>	<b>Mettre en place le suivi et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces</b>
O21	Améliorer les connaissances et organiser le suivi du site
<b>O3</b>	<b>Communiquer et animer le DOCOB</b>
O31	Valoriser, communiquer, sensibiliser
O32	Animer l'application du Document d'Objectifs

## LES MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

---

Les missions d'animation à mettre en œuvre s'articulent autour des volets suivants :

Préparer la mise en œuvre du document d'objectif

AN4 : Appropriation du DOCOB

AN5 : Identification des ayant-droits sur le site

AN6 : Information et communication sur les mesures de gestion

AN7 : Identification des besoins financiers

AN8 : Aide au montage d'une Association Foncière Pastorale (AFP)

AN9 : Adaptation aux nouveaux dispositifs (MAEt et Contrats Natura 2000)

Mettre en œuvre des mesures contractuelles

AN10 : Identification et prise de contact avec les ayants droits

AN11 : Rencontre des propriétaires (contractualisation et accompagnement AFP)

AN12 : Diagnostic des parcelles

AN13 : Proposition de contrats

AN14 : Aide au montage de dossier

AN15 : Suivi de l'instruction

AN16 : Aide à la mise en œuvre technique des mesures

AN17 : Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins

Mettre en œuvre des mesures hors contrat

AN18 : Ingénierie financière

AN19 : Élaboration du cahier des charges techniques

AN20 : Conduite d'opération

Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial

AN21 : Intégration des enjeux du site dans les documents de planification (PLU, SCOT, DOCOB ...)

AN22 : Participation à la démarche d'évaluation des incidences

AN23 : Accompagnement de la mise en œuvre d'une Association Foncière Pastorale (AFP)

Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan

AN24 : Bilan et évaluation des actions et des contrats

AN25 : Préparation et animation du comité de pilotage

AN26 : Coordination des avis techniques

AN27 : Mise à jour du DOCOB

AN28 : Rédaction des comptes-rendus



## CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Calendrier	Travaux à réaliser	Responsable de l'action
de juin à septembre 2014	<b>Pastoralisme :</b> - Repérage des parcelles en déprise sur les communes du site de Borrèze - Délimitation de périmètres d'étude pour la création d'AFP - Validation en groupes de travail les 21 ou 22 août - Identification des propriétaires dans les périmètres - Création d'une base de données SIG des périmètres d'étude	Chambre d'Agriculture
Août - sept. 2015	<b>Identification des propriétaires</b> sur les parcelles des sites Natura 2000	CEN Aquitaine
d'octobre 2014 à mars 2015	<b>Préparation à la mise en œuvre des MAEC :</b> - Sélection des mesures appropriées par territoire - Ebauches de cahiers des charges - Réponse à AMI (appel à manifestation d'intérêt) - Diagnostic de territoire et rédaction de PAEC pour réponse à l'appel à projet - Mise à jour des cahiers de charges selon le nouveau règlement FEADER	Chambre d'Agriculture et CEN Aquitaine
Mars-avril 2015	<b>Information, sensibilisation des agriculteurs :</b> - Courrier d'information à tous les agriculteurs des communes concernées par les 3 sites - Journées d'information avec visites de terrain - Rencontres individuelles	Chambre d'Agriculture
Avril à juin 2015	<b>Mise en œuvre des MAEC :</b> - Diagnostics d'exploitation et diagnostics parcellaires sur les exploitations mobilisées par les MAE - Elaboration de plan de gestion pastoraux sur les exploitations engagées en gestion pastorale	Chambre d'Agriculture et CEN Aquitaine
Avril à juin 2015	<b>Création d'un site Internet</b> pour présenter les 3 sites Natura 2000	CEN Aquitaine
Durant toute la phase d'animation	- Réponse aux sollicitations de porteurs de projets (évaluation d'incidences) - Réponses aux sollicitations de propriétaires sur les sites natura 2000... - Réponses aux interrogations des élus des collectivités concernées	Chambre d'Agriculture et CEN Aquitaine

## SYNTHESE ET BILAN DES ACTIONS CONDUITES

### 1 Mobilisation d'un territoire autour d'un projet d'AFP sur le site de Borrèze

Le développement du pastoralisme en Dordogne, encouragé par la reconnaissance d'une zone pastorale depuis mai 2013, a pour intérêt de lutter contre la fermeture des milieux qui entraînent une diminution de la biodiversité et un risque incendie accru. En ce sens, le développement du pastoralisme fait partie intégrante des moyens à privilégier sur les sites Natura 2000 des coteaux calcaires, dont la menace principale est liée à la déprise agricole.

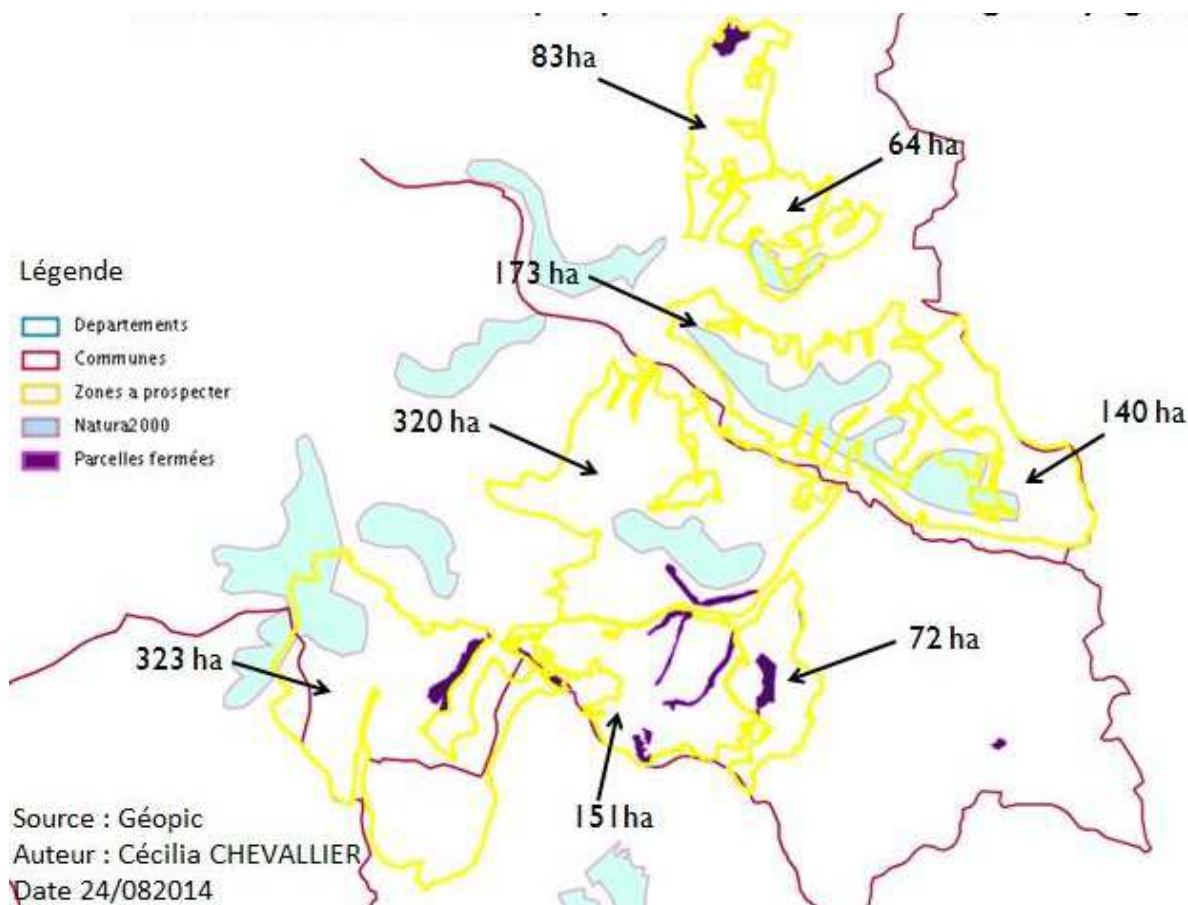
Pour cette raison, l'assistance à la mise en œuvre d'une association foncière pastorale était prévue dans le marché pour l'animation des documents d'objectifs des 3 sites Natura 2000, afin de faciliter la gestion par pâturage du foncier en déprise et la pérennisation de cette gestion.

S'appuyant sur l'expérience acquise autour du projet d'AFP Céou Quercy, de nouveaux projets ont vu le jour autour des sites Natura 2000 des communes de Borrèze et de Proissans.

Durant l'été 2014, avec l'appui d'une stagiaire en licence professionnelle « gestion-animation des espaces montagnards et pastoraux », les étapes suivantes ont été mises en œuvre :

- Recensement et cartographie des parcelles en déprise sur les communes de Borrèze et Salignac-Eyvigues
- Délimitation de périmètres d'étude pour la création d'AFP
- Validation en groupe de travail
- Identification des propriétaires dans les périmètres
- Création d'une base de données SIG des périmètres d'étude

**Présentation des périmètres délimités :**



Cette première phase a permis d'ébaucher un travail de sensibilisation des acteurs locaux et de tester les motivations. Ainsi, après quelques mois de maturation, il a été décidé de continuer prioritairement la mobilisation sur la commune de Borrèze, travail qui sera poursuivi à partir de l'été 2015.

## **2 Identification des propriétaires sur les sites Natura 2000**

L'identification des propriétaires et de leurs ayants-droits est une phase préalable nécessaire pour la mise en œuvre de mesures Natura 2000 sur les sites.

Une base de données SIG a été formalisée (parcellaire, références cadastrales, noms et adresses des propriétaires) pour l'ensemble des parcelles incluses en totalité ou en partie dans les périmètres des trois sites Natura 2000 concernés.

## **3 Mise en œuvre des MAEC**

### **Mise à jour du DOCOB selon les éléments du nouveau Plan de Développement Rural Aquitain**

La mise en œuvre des objectifs du Docob repose en grande partie sur la possibilité de mobiliser les agriculteurs pour souscrire à des mesures agri-environnementales en lien avec les enjeux du site. Ces mesures sont financées dans le cadre d'une nouvelle programmation du fond Européen FEADER, dont le règlement se met progressivement en œuvre depuis 2014, avec une déclinaison régionale au travers du PDR Aquitain.

Au titre d'animateurs de sites Natura 2000, nous avons été conviés à plusieurs réunions régionales de présentation et étude du dispositif MAEC, par la région Aquitaine et la Chambre Régionale d'Agriculture. Un groupe de travail départemental s'est organisé pour étudier le dispositif et coordonner les projets. Les principales structures concernées par la démarche MAEC dans le département (Chambre d'agriculture, CEN Aquitaine, PNRPL) se sont retrouvées à 4 reprises pour proposer un modèle de diagnostic d'exploitation et parcellaire et échanger sur leurs pratiques.

### **Réponse à l'Appel à l'appel à projets (AAP) dans le cadre du nouveau dispositif MAEC**

Le nouveau dispositif MAEC s'est mis en place au travers d'une procédure d'appel à projet pour la construction des projets agroenvironnementaux et climatiques (PAEC) lancée par la Région Aquitaine. Elle a été précédée d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) le 31 octobre 2014, qui avait pour objectif d'estimer les volumes financiers sollicités et de pré-positionner des projets.

La nécessité de proposer un territoire cohérent au regard de ses enjeux nous a conduit à positionner notre réflexion à l'échelle globale de la Zone pastorale de Dordogne. La candidature s'appuie donc sur la zone pastorale de Dordogne, reconnue par Arrêté Préfectoral depuis le 30 mai 2013, auxquelles ont été associées 5 communes du canton de Terrasson pour lesquelles les enjeux sont analogues. Le PAEC principal comprend donc 164 communes du sud-est du département de la Dordogne.

*(Cf. annexe 1 : AMI PAEC principal et PAEC associé n°1)*

Le territoire englobe 3 PAEC associés qui sont les suivants :

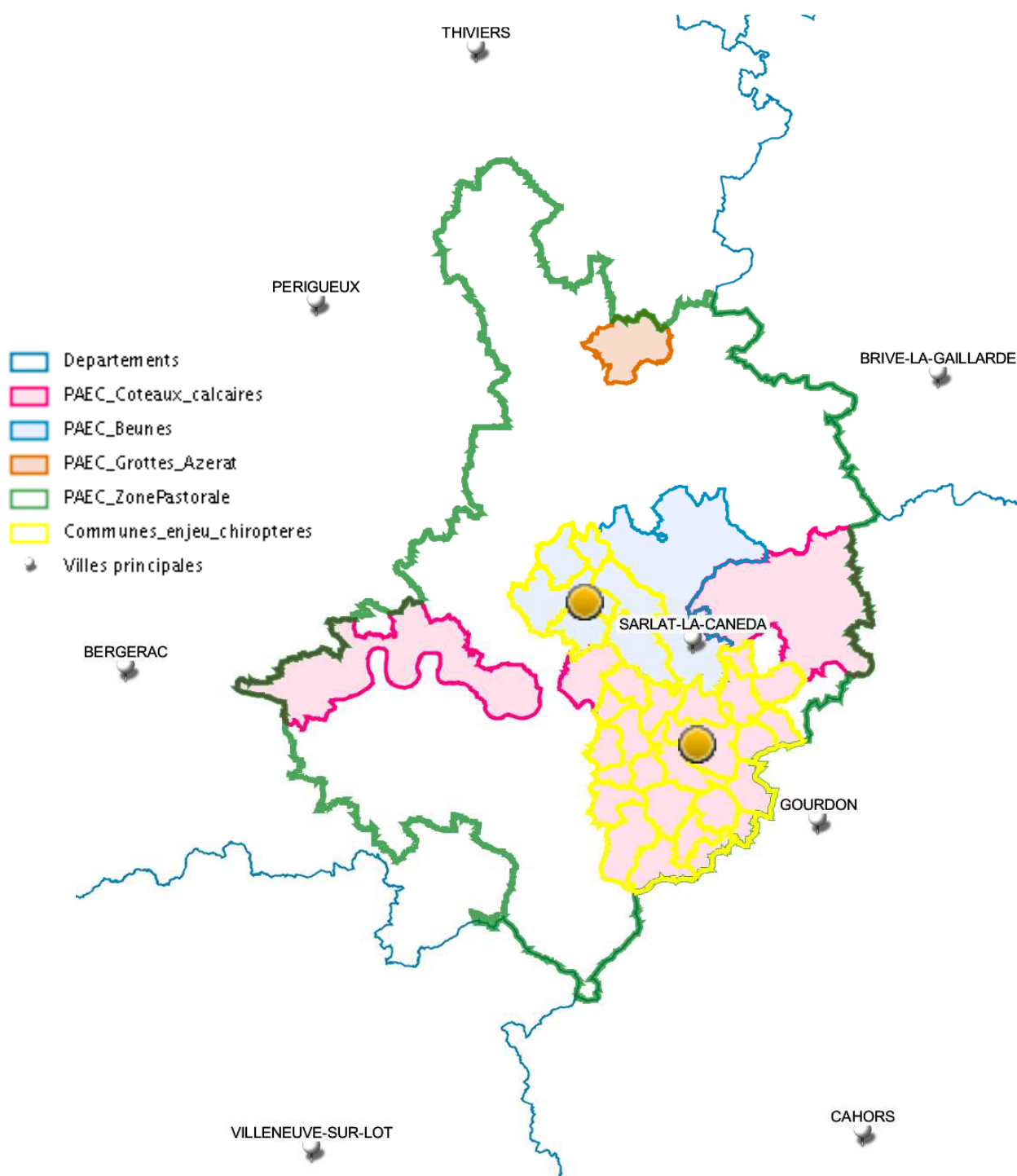
- ❖ PAEC associé n°1 des Coteaux calcaires du sud Dordogne, qui regroupent 47 communes réparties sur 4 sites Natura 2000 en phase d'animation, à savoir :
  - Le site FR7200664 « Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne »
  - Le site FR7200665 « Coteaux calcaires de Proissans, Ste-Nathalène, St-Vincent-Le-Paluel »
  - Le site FR7200672 « Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou »
  - Le site FR7200676 « Coteaux calcaires de Borrèze »

- ❖ PAEC associé n° 2 des Vallée des Beunes, qui comprend 12 communes appartenant au site Natura 2000 FR7200666 « Vallée des Beunes »
- ❖ PAEC associé n° 3 des Grottes d'Azerat, qui comprend 2 communes du site Natura 2000 FR7200673 « Grottes d'Azerat »

NB : au sein des PAEC n° 1 et 2, certaines communes sont aussi concernées par un enjeu chauves-souris.

A l'issue de la présélection du projet, la Région Aquitaine a demandé que soient revus à la baisse chaque budget prévisionnel afin de satisfaire à l'enveloppe budgétaire disponible en Aquitaine. Nous avons alors participé à un comité de pilotage départemental réunis par les services de l'Etat (DDT 24 / DREAL), pour harmoniser les dossiers et proposer une réponse concertée.

**Carte du PAEC Zone pastorale de Dordogne et des PAEC associés :**



La réponse à l'appel à projet définitif, lancé début février, s'appuyait sur un projet de territoire bâti selon les étapes suivantes :

- ✓ Un diagnostic de territoire
- ✓ Le zonage
- ✓ Les types d'opérations ou les combinaisons d'opérations (combinaisons d'EU) à mobiliser au sein de la liste du PDRR
- ✓ Les définitions des curseurs territoriaux au sein du cahier des charges de l'opération,
- ✓ Les modalités de sélection des dossiers
- ✓ La (ou les) structure(s) en charge de l'animation
- ✓ Les outils complémentaires mobilisés
- ✓ Les objectifs de contractualisation et l'estimation du coût du projet
- ✓ Les modalités d'évaluation in itinere
- ✓ Les perspectives au-delà de la durée de l'engagement (perspectives au-delà de la MAEC).

**LES ENJEUX RETENUS POUR L'ENSEMBLE DU PAEC :**

- ⇒ **Maintien des milieux ouverts**
- ⇒ **Maintien des effectifs pâturant**
- ⇒ **Développement du pastoralisme sur les surfaces peu productives**
- ⇒ **Maintien des habitats d'intérêt communautaire**

A l'issue de la validation définitive du PAEC par la CRAE du 30 mars 2015, les cahiers des charges des MAEC ont été remaniés/complétés selon les éléments du nouveau PDRR, et complétés par des notices de territoire.

(Cf. annexe 2 : Dossier de candidature PAEC Zone pastorale de la Dordogne – annexe 3 cahiers des charges du PAEC associé Coteaux calcaires du Sud Dordogne et notice de territoire)

**Les MAEC proposées sur le PAEC associé des coteaux calcaires du Sud-Dordogne :**

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Prairies permanentes, landes, parcours, bois pâturés)	AQ_CCSD_SHP1	Mesure systèmes herbagers et pastoraux individuelle	58,00 €	75% Europe 25% Etat
	AQ_CCSD_SHP2	Mesure systèmes herbagers et pastoraux collective	47,15 €	75% Europe 25% Etat
	AQ_CCSD_HE01	Milieux ouverts - Maintien de l'ouverture par gestion pastorale	75,44 €	75% Europe 25% Etat
PP, landes avec présence de ligneux bas	AQ_CCSD_HE02	Milieux moyennement embroussaillés - maintien de l'ouverture par entretien mécanique/manuel	82,63 €	75% Europe 25% Etat
	AQ_CCSD_HE03	Milieux moyennement embroussaillés - maintien de l'ouverture par gestion pastorale et complément mécanique	135,44 €	75% Europe 25% Etat
PP, landes, friches, fortement embroussaillées	AQ_CCSD_HE04	Milieux fortement embroussaillés - ouverture et entretien par gestion mécanique/manuelle	282,33 €	75% Europe 25% Etat
	AQ_CCSD_HE05	Milieux fortement embroussaillés - ouverture et entretien par gestion pastorale et complément mécanique	286,06 €	75% Europe 25% Etat
habitats d'intérêt communautaire de Prairies mésophiles et habitats d'espèces pour le Damier de la Succise	AQ_CCSD_HE06	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j)	120,86 €	75% Europe 25% Etat
	AQ_CCSD_HE07	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation	165,32 €	75% Europe 25% Etat
Habitats d'espèces pour les chauves-souris	AQ_CCSD_HE06	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j)	120,86 €	75% Europe 25% Etat
	AQ_CCSD_HE07	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation	165,32 €	75% Europe 25% Etat
	AQ_CCSD_HE08	Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation	381,21 €	75% Europe 25% Etat
	AQ_CCSD_VE01	Enherbement sous vergers	182,61 €	75% Europe 25% Etat
	AQ_CCSD_VE02	Absence de traitements herbicides sur les vergers	233,82 €	75% Europe 25% Etat
	AQ_CCSD_VE03	Absence de traitements phytosanitaires de synthèse sur les vergers	368,50 €	75% Europe 25% Etat

## **Information Communication**

### **⇒ Journées d'information sur le programme de MAEC**

Pris par le temps, entre la validation du PAEC au 30 mars (sans que les cahiers des charges des types d'opération soient calés) et la date limite de dépôt des dossiers de candidature (initialement fixée au 9 juin), nous n'avons pas eu le temps de réaliser une plaquette d'information telle que nous l'avions envisagé. Nous avons donc pris l'option d'organiser 6 réunions d'information à destination des agriculteurs, complétées par des visites de terrains pour illustrer le propos. Outre l'information via le bulletin semestriel du CRDA et les journaux d'information locaux, tous les agriculteurs résidant dans une commune concernée par un site Natura 2000 ont été individuellement conviés par courrier à ces réunions d'information, dont une s'est déroulée sur le site des coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou.

Les moyens déployés ont permis un bon taux de réponse, notamment sur les secteurs où nous avons réalisé les réunions. Néanmoins, beaucoup d'agriculteurs se sont manifestés tardivement, et nous leur avons proposé de les remobiliser pour la prochaine campagne au printemps 2016.

### **⇒ Information et communication sur les mesures de gestion**

Pour prolonger les efforts de communication mis en œuvre au travers de réunions et de courriers... nous avons prévu d'utiliser l'outil internet pour communiquer à la fois sur le réseau Natura 2000, les particularités des sites et le programme d'action en place. 4 pages web sont créées pour chacun des 3 sites Natura 2000, avec les rubriques suivantes :

- Présentation du site,
- Milieux naturels
- Faune / Flore
- Enjeux / Objectifs de gestion / Actions

Adresse du site : <http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/coteaux-perigourdins>

Un module de visualisation cartographique sera également intégré dans un proche avenir.

## **Bilan des contrats MAEC engagés en 2015**

En 2015, le temps imparti pour la mise en œuvre des mesures ne nous permettant pas de mobiliser tous les territoires à la fois, nous avons ciblé les coteaux calcaires de Daglan et de la Vallée du Céou vers lequel nous avons orienté une grande partie de la communication. 13 diagnostics y ont été réalisés pour 9 contrats engagés, contre seulement 3 contrats engagés sur les Coteaux calcaires de Borrèze et 1 diagnostic réalisé sur les coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel. En 2016, ces 2 derniers territoires seront les principales cibles des actions de mobilisation.

*(Cf. annexe 4 – exemple de diagnostic d'exploitation et parcellaire)*

7 mesures systèmes herbagers et pastoraux ont été mises en place sur 244 ha et 10 mesures de gestion pastorale sur 229 ha. Ces 2 mesures sont bien adaptées aux exploitations d'élevage bovins et ovins viande extensives de notre territoire. Elles ont permis de remobiliser des parcelles de landes et de bois qui étaient plus ou moins abandonnées et qui ont été réintégrées dans les surfaces pâturées des exploitations.

Les mesures d'ouverture des milieux quant à elles n'ont pas été mobilisées, car la gestion pastorale suffit dans beaucoup de cas à ré-ouvrir correctement le milieu. Quelques secteurs fortement embroussaillés auraient pu justifier les mesures d'ouverture de milieux fortement embroussaillés, mais leur niveau de rémunération, encore plus faible que dans la précédente programmation, comparé à la difficulté de mise en œuvre, n'est pas de nature à convaincre.

Le site des coteaux calcaires de Daglan et de la Vallée du Céou est également concerné par un enjeu chauves-souris : il constitue une grande partie du territoire de chasse du gîte de reproduction situé sur la

commune de Domme. Les mesures spécifiques visant cet habitat d'espèces ont été retenues comme secondaires dans le PAEC. Pour cette première campagne, nous n'avons donc pas cherché à mobiliser en priorité sur cet objectif et seulement 2 mesures ont été souscrites en complément de mesures pastorales : gestion des prairies par retard de fauche et absence de traitements phytosanitaire de synthèse sur vergers.

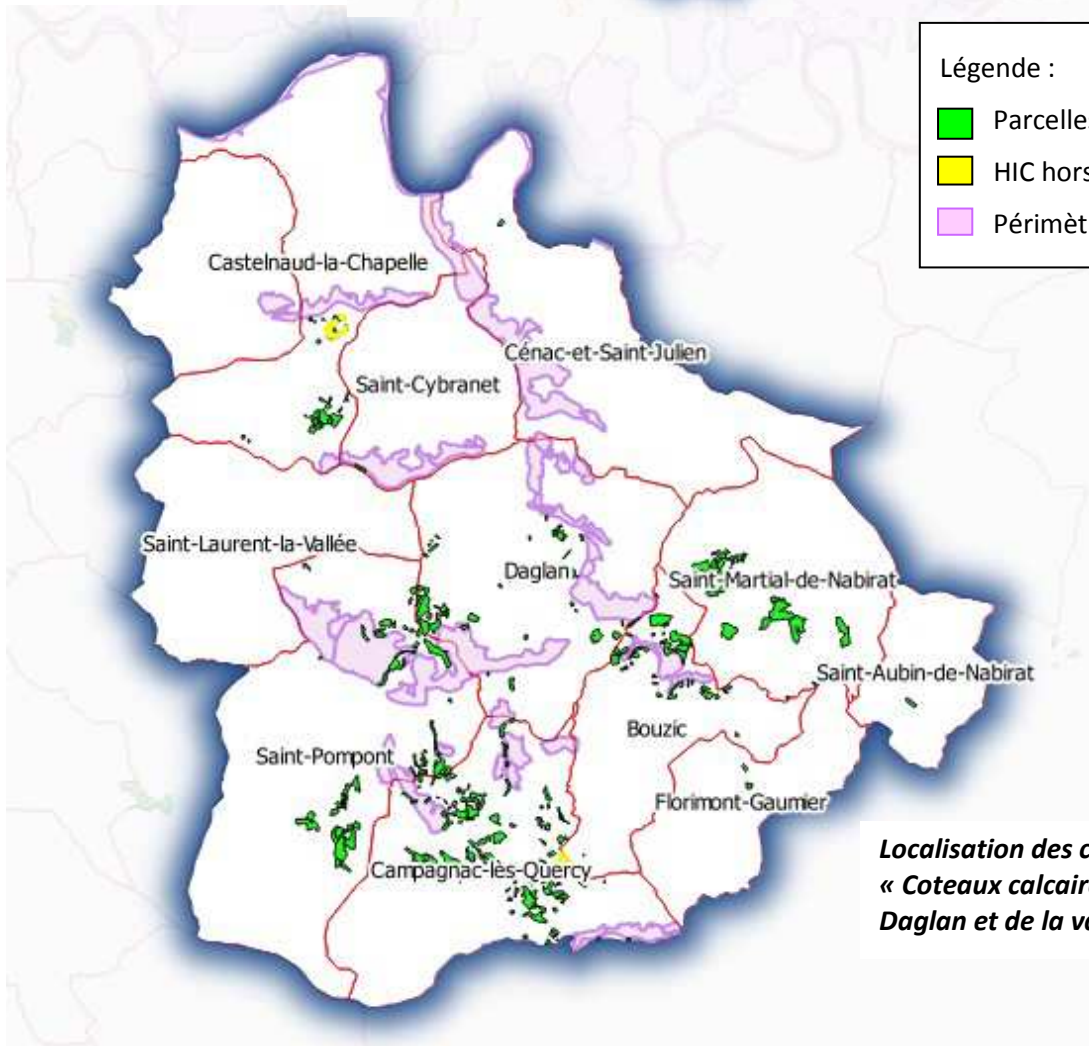
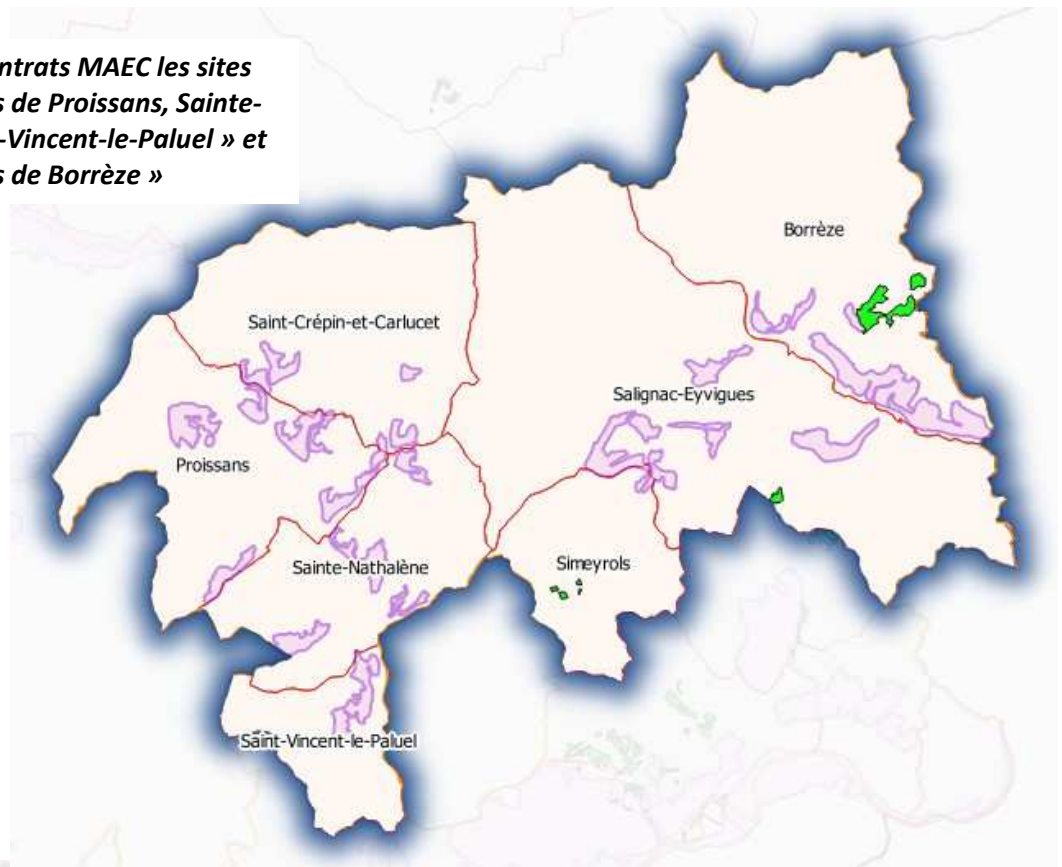
#### **Localisation des mesures engagées vis-à-vis des sites Natura 2000**

De très nombreuses parcelles engagées en MAEC sont positionnées en bordure des sites Natura 2000, mais seulement 3 ha 78 ont été engagé à l'intérieur du site Natura 2000 des coteaux calcaires du causse de Daglan et de la Vallée du Céou. La difficulté est que la majorité du foncier Natura 2000 n'appartient pas aux agriculteurs : seule la structuration d'AFP, en cours sur les coteaux de Campagnac/ Florimont et sur Borrèze, permettra de mobiliser ces surfaces au travers de conventions pluriannuelles de pâturage.

Par contre, les diagnostics réalisés ont permis d'identifier plus de 13 ha d'habitats d'intérêt communautaires de type pelouses sèches hors des sites Natura 2000, sur lesquels a été engagée une mesure de gestion pastorale :

- 7.32 ha sur la commune de Castelnaud-La-Chapelle
- 6.13 ha sur la commune de Campagnac-Les-Quercy.

**Localisation des contrats MAEC les sites  
« Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-  
Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel » et  
« Coteaux calcaires de Borrèze »**



Légende :

- Parcelles engagées en MAEC
- HIC hors Natura 2000
- Périmètres Natura 2000

**Localisation des contrats MAEC le site  
« Coteaux calcaires du Causse de  
Daglan et de la vallée du Céou »**



<b>Bilan MAEC 2015 - 3 COTEAUX PERIGOURDINS</b>														
Identifiant	Commune	SHP1			HE01			HE06			VE03			Montant engagé / 5 ans
		ha	coût unitaire	montant annuel	ha	coût unitaire	montant annuel	ha	coût unitaire	montant annuel	ha	coût unitaire	montant annuel	
ARENE Guy	Castelnaud-La-Ch.	29,00	58,00	1 682,00	14,07	75,44	1 061,44							13 717,20
AUTARD Gérard	Campagnac-Les-Q.	27,05	58,00	1 568,90	13,92	75,44	1 050,12							13 095,12
BESSE Jean Marc	St-Martial-de-N.				31,04	75,44	2 341,66				14,95	368,50	5 509,08	39 253,66
COUDON Philippe	Daglan	diag réalisé sans contractualisation												
EARL de Moncalou	Florimont-Gaumie	diag réalisé sans contractualisation												
FERRET Eddy	Campagnac-Les-Q.	66,51	58,00	3 857,58	10,81	75,44	815,51							23 365,43
LAPORTE Philippe	Cénac-Et-St-Julien	diag réalisé sans contractualisation												
MIANES Alex	St-Martial-de-N.				19,93	75,44	1 503,52	2,39	120,86	288,86				8 961,87
MONTEIL Eric	Bouzac	49,36	58,00	2 862,88	19,28	75,44	1 454,48							21 586,82
SALON Thierry	Daglan	50,16	58,00	2 909,28										14 546,40
SCEA La Forêt	Saint-Pompon				64,95	75,44	4 899,83							24 499,14
VADROT Emeline	Campagnac-Les-Q.	19,12	58,00	1 108,96	9,16	75,44	691,03							8 999,95
VERIL Bernard	Groléjac	diag réalisé sans contractualisation												
<b>Total Céou/Daglan</b>		<b>241,20</b>		<b>13 989,60</b>	<b>183,16</b>		<b>13 817,59</b>	<b>2,39</b>		<b>288,86</b>	<b>14,95</b>		<b>5 509,08</b>	<b>168 025,60</b>
GAEC CHASSAING	Borrèze				41,81	75,44	3 154,15							15 770,73
CLUZEL Louis-Jean	Simeyrols	3,39	58,00	196,62										983,10
TRAVERSE Jean-Pie	Salignac-Eyvignes				4,54	75,44	342,50							1 712,49
<b>Total Borrèze</b>		<b>3,39</b>		<b>196,62</b>	<b>46,35</b>		<b>3 496,64</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>18 466,32</b>
DELPECH Thierry	Proissans	diag réalisé sans contractualisation												
<b>Total Proissans</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>244,59</b>		<b>14 186,22</b>	<b>229,51</b>		<b>17 314,23</b>	<b>2,39</b>		<b>288,86</b>	<b>14,95</b>		<b>5 509,08</b>	<b>186 491,92</b>

## **4 Elaboration de plans de gestion pastoraux**

Nous avons élaboré en 2014 un modèle de plan de gestion pastoral pour le territoire des coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne. A l'occasion des réunions d'information Aquitaine, les échanges avec d'autres territoires nous ont permis de croiser nos expériences et d'améliorer notre document cadre de gestion pastorale.

Ensuite, nous avons établi un plan de gestion pastorale avec chacune des 9 exploitations engagées dans la mesure AQ\_CCSD\_HE01.

*(Cf. annexe 5 – exemple de plan de gestion pastorale)*

## **5 Mise en œuvre de contrats Natura 2000**

Quelques propriétaires nous ont sollicités sur les sites concernés pour une information plus précise sur le dispositif Natura 2000 et les contrats Natura 2000. Néanmoins, en l'absence d'enveloppe dédiée à la mise en œuvre de contrats Natura 2000, 1 seul pré-diagnostic a été réalisé sur la commune de Borrèze.

## **6. Bilan et évaluation des mesures de gestion**

Cette première campagne de mise en œuvre des MAEC, concernant un territoire plus vaste que l'emprise des sites Natura 2000, a généré un bon taux de réponse sur les secteurs où nous avons renforcé la communication. L'appui aux pratiques pastorales extensives sur les exploitations permet de renforcer l'entretien de secteurs naturellement voués à la déprise, y compris au sein des sites Natura 2000.

Par contre, alors que l'ouverture de milieux très embroussaillés est un enjeu majeur sur les sites Natura 2000, il est fort dommageable que les mesures qui y contribuent soient de moins en moins rémunérées. Elles deviennent totalement inefficaces sur les territoires concernés, où le niveau d'embroussaillage est important et les conditions d'accès très difficiles.

## **7. Soutien à des programmes de développement durable et appui territorial**

La structure animatrice a été sollicitée pour participer au comité de pilotage mis en place par la communauté de communes de Sarlat Périgord Noir sur le Bassin versant de l'ENEA.

## **8. Assistance à l'application du régime d'incidence**

Au cours de cette tranche d'animation, la structure animatrice a été sollicitée :

- par des collectivités locales, telle que la communauté de communes de Sarlat Périgord Noir vis à vis de son document d'urbanisme
- par des particuliers, 1 sur la commune de Proissans et 2 sur la commune de Borrèze, dans le cadre de l'évaluation d'incidence pour des projets de construction.

## 9. Perspectives d'action pour une prochaine tranche d'animation

Cette première phase d'animation a permis de démarrer la mise en œuvre du Docob. Elle devra être reconduite sur les campagnes suivantes pour ne pas rompre la dynamique enclenchée, et bénéficier des crédits du nouveau programme FEADER.

### ⇒ Poursuivre la communication sur les enjeux du site

Pour conforter la communication autour des enjeux du site et mobiliser les acteurs, une journée d'information grand public axée sur la connaissance de ses richesses naturelles pourra être organisée. Par ailleurs, un bulletin d'information au format papier serait un bon support de communication à remettre aux élus locaux rencontrés, aux propriétaires et aux usagers du site.

### ⇒ Poursuivre la mise en œuvre des MAEC

La programmation des mesures agri-environnementales est prévue sur 3 campagnes successives, dont les deux suivantes vont se dérouler aux printemps 2016 et 2017. Sur la campagne suivante, il sera souhaitable d'axer la communication sur les sites des Coteaux calcaires de Proissans et des Coteaux calcaires de Borrèze pour susciter des contractualisations sur ces territoires. En année 3, la mobilisation pourra alors se centrer sur les mesures liées aux chiroptères.

### ⇒ Mobiliser les propriétaires sur les sites Natura 2000

Dès qu'une enveloppe sera disponible pour proposer des contrats Natura 2000, les principaux propriétaires à l'intérieur des sites (privés et collectivités) pourront être mobilisés pour mettre en œuvre des mesures contractuelles.

### ⇒ Mobiliser les élus locaux pour mettre en œuvre des mesures non contractuelles

La mise en œuvre d'un sentier de découverte ou d'interprétation pourrait être étudiée avec une ou plusieurs collectivités propriétaires sur les sites Natura 2000. Ce type d'action constitue un moyen efficace de communication envers le grand public. Elle pourrait s'accompagner d'un livret pédagogique et ludique.

**ANNEXE 1** : AMI principal et AMI PAEC associé n°1

**ANNEXE 2** : Dossier de candidature PAEC Zone pastorale de la Dordogne,

**ANNEXE 3** : Cahiers des charges du PAEC associé Coteaux calcaires du Sud Dordogne et Notice de territoire

**ANNEXE 4** : Exemple de diagnostic d'exploitation et parcellaire

**Annexe 5** : Exemple de plan de gestion pastorale

Nom du document : BilanAnimation2014-2015\_V2.docx  
Répertoire : C:\Users\boisverb24d\Documents  
Modèle : C:\Users\boisverb24d\AppData\Roaming\Microsoft\Templates\  
Normal.dotm  
Titre : Site Natura 2000 FR7200664  
Sujet :  
Auteur : boisverb24d  
Mots clés :  
Commentaires :  
Date de création : 26/08/2015 11:18:00  
N° de révision : 5  
Dernier enregistr. le : 31/08/2015 18:46:00  
Dernier enregistrement par : boisverb24d  
Temps total d'édition :56 Minutes  
Dernière impression sur : 31/08/2015 18:47:00  
Tel qu'à la dernière impression  
Nombre de pages : 19  
Nombre de mots : 4 061 (approx.)  
Nombre de caractères : 22 336 (approx.)